

Réunion du 20 janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE.

### **OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : TRAITEMENT DES LIXIVIATS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX D'ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 16 JANVIER 2025 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 15 novembre 2024 pour une remise des offres le 18 décembre 2024.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Les variantes sont autorisées.

La durée du contrat est de 4 ans.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Il a été remis 1 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 16 janvier 2025 à 14h30 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

| Attributaire          | Montant € HT  |
|-----------------------|---------------|
| OVIVE<br>59113 SECLIN | 498 848, 00 € |

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** le Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**